

Lettre CGT Pierre Fabre.

Spécial RESEAUX n°5.Déc

Visite médicale et statut A.P.M

Le syndicat CGT des Laboratoires Pierre Fabre vous interpelle depuis plusieurs mois sur la volonté de l'entreprise de passer la visite médicale sur le statut d'attaché à la promotion du médicament (A.P.M) (voir lettre de la Cgt réseaux n°3)

Il semble que malheureusement les choses avancent sur le sujet, des discussions (commission de concertation) sont en cours entre des syndicats et la direction.

La CGT n'a pas été convié à participer à ces discussions au prétexte que nous n'avons pas d'élu sur les réseaux... **une bonne aubaine pour la direction** qui, en nous écartant de cette négociation, met hors jeu le seul syndicat qui depuis plus de deux ans au niveau de la branche et de l'entreprise argumente et met en garde sur les dangers de ce nouveau statut. La Direction a profité également d'un nouvel accord sur le droit syndical pour interdire à toute organisation syndicale non représentative sur la branche de participer aux expressions libres lors des séminaires.

Des commissions de concertation (auxquelles ont participé l'UNSA, la CGC, FO et la CFTC) sur l'évolution des métiers de la visite médicale se sont donc réunies et cela a abouti à la signature d'un document de conclusion de ces rencontres. Nous n'avons, à ce jour, aucune connaissance de la teneur de ce document ... si ce n'est par voix de tracts de certaines organisations.

On nous dit que ce qu'affirme l'UNSA est faux ... ? Que la perte de jours RTT, le flou dans les rémunérations et les taches de travail ne sont pas pour le moment véritablement actés ... Nous en prenons acte.

Quoi qu'il en soit de cet imbroglio, le sujet mérite votre vigilance et votre implication !

Pendant l'affaire médiateur et suite à la réforme du médicament, les salariés de la visite médicale ont été exposés à une véritable caricature !

La chambre patronale s'est engouffrée dans cette brèche ! Dans les négociations de branche (ou nous sommes présent depuis plus de 3 ans), le Leem a prétexté un besoin de « faire évoluer » le métier pour rester en « adéquation avec les évolutions et les besoins » ... Derrière ce discours moderniste se cache une vraie volonté de transformation entraînant une véritable dégradation de vos rémunérations et de vos conditions de travail !

Le statut APM c'est l'abandon à des fins mercantiles du cœur de métier de la V.M à savoir :

- **Informé au mieux les médecins et acteurs de santé sur le bon usage des médicaments** : C'est inhérent à la responsabilité sociale et à l'engagement citoyen d'une entreprise comme la notre, le mésusage des médicaments peut conduire à des conséquences majeures pour les patients et affecter durement l'image de l'entreprise.

Le visiteur médical doit voir son rôle renforcé dans la pharmacovigilance ! .Ces missions sont incompatibles avec un statut APM !

Cette précipitation à généraliser le statut d'APM dans les industries pharmaceutiques semble d'ailleurs à ce jour s'inverser...!..Seul GSK a fait entrer le métier A.P.M (au grand dam des salariés concernés...)

Alors pourquoi une entreprise comme la notre, qui brandit l'étendard de l'éthique et de la responsabilité sociale, se presse à vouloir négocier, quasi en catimini, un changement qui serait un véritable recul historique pour vous ???...

Nous l'affirmons : La CGT Pierre Fabre n'acceptera pas que vos métiers soient bradés !

Il vous faut devenir acteur de cette résistance, rester au contact et vous mobiliser !!

S'il le faut, le moment venu nous appellerons à un mouvement de grève pour vous permettre de vous battre contre cette attaque inacceptable sur votre métier.

Comme toujours la CGT Pierre Fabre n'a qu'un but : **DEFENDRE AU MIEUX VOS INTERETS !**

Aidez nous à le faire !

Sur notre site internet : <http://cgtpierrefabre.fr> vous trouverez nos contacts et la possibilité de vous inscrire à notre newsletter pour continuer à recevoir des informations

